



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT

POUR LE BUDGET 2019

Conseil Syndical janvier 2019

Depuis la loi du 6 Février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel. Il doit néanmoins donner lieu à un vote du Conseil Syndical.

Concernant le contenu du DOB, ce même article du CGCT dispose que le débat doit porter sur les « orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune ».

Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | CONTEXTE GENERAL | 4 |
| 1.1 | Situation globale | 4 |
| 1.2 | Les dépenses d'investissement..... | 4 |
| 1.2.1 | <i>Travaux prévus en 2017</i> | 4 |
| 1.2.2 | <i>Tableaux des investissements 2018</i> | 7 |
| 2 | LES PERSPECTIVES DE RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT | 8 |
| 2.1 | La redevance assainissement | 8 |
| 2.2 | La participation au financement à l'assainissement collectif : PFAC | 10 |
| 2.3 | Les diverses recettes | 10 |
| 3 | DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 11 |
| 3.1 | Une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services | 11 |
| 3.2 | Des dépenses de personnel devant prendre en compte les évolutions légales..... | 11 |
| 3.3 | Les dépenses en 2017..... | 12 |
| 4 | L'ENDETTEMENT DE L'ASSAINISSEMENT | 13 |
| 5 | LES PRINCIPAUX CHIFFRES | 14 |
| 5.1 | En fonctionnement..... | 14 |
| 5.2 | En investissement..... | 14 |

1 CONTEXTE GENERAL

1.1 Situation globale

La croissance française est estimée par l'INSEE de 1.5 % pour 2018. Le nombre de chômeurs baisse de 48 000 et s'élève à 2.5 millions de personnes. Dans un même temps le taux d'emploi augmente de 0.1 point et le taux d'activité est stable. Le taux de chômage baisse pour les jeunes et les personnes de 25 à 49 ans ; il est stable pour celles de 50 ans ou plus.

Parmi les chômeurs, 1 million déclarent rechercher un emploi depuis moins d'un an. Le taux de chômage de longue durée s'établit ainsi à 3.6% de la population active au deuxième trimestre 2018, comme au trimestre précédent. Il diminue de 0.4 point sur un an.

1.2 Les dépenses d'investissement

1.2.1 Travaux prévus en 2019

Comme prévu dans le plan pluriannuel concerté 2017 (PPC) avec l'Agence de l'eau Artois Picardie, les travaux décrits ci-dessous sont inscrits :

- Campagnes les Guînes : construction d'une station d'épuration ;
- Campagnes les Guînes : pose d'un ouvrage de transfert des eaux usées ;
- Campagnes les Guînes : rues du Bosquet et Principale (en partie) ;

Campagne les Guînes, construction d'une station d'épuration et poursuite de la réalisation d'un ouvrage de transport des eaux usées.

L'arrêté préfectoral prévoit la mise en place d'un système d'assainissement collectif sur la commune de Campagne les Guînes. Le terrain pour la construction de la station d'épuration a été acheté en 2017. Il se situe le long de la ligne TGV. Sa superficie est d'environ 2500 m². Les eaux traitées doivent être infiltrées, sur recommandation de l'hydrogéologue agréé. Par conséquent, la moitié du terrain est utilisée pour infiltrer les effluents traités, l'autre moitié pour la construction de la station d'épuration. Compte tenu de la surface de terrain disponible, le choix du type de station s'oriente vers un système compact, type boue activée.

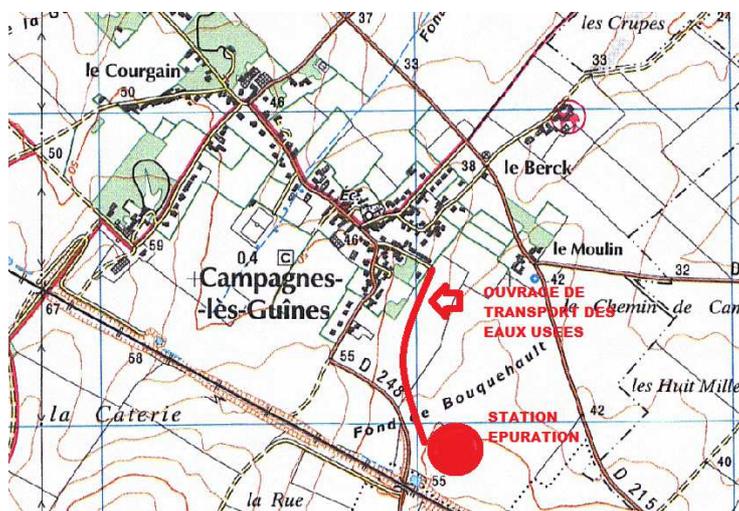
L'appel d'offre a été lancé en septembre 2017. Six entreprises ont proposé une offre. Après analyse des offres, le bureau d'études a constaté des irrégularités dans les mémoires techniques des entreprises. De plus certaines ont modifié le schéma d'implantation des ouvrages. Cette possibilité d'aménagement n'était pas indiquée dans le règlement de consultation. Les entreprises ont proposé des variantes. Elles ne convenaient pas toutes au Maître d'ouvrage. Par conséquent, il a été décidé de demander aux entreprises de remettre une nouvelle réponse sur la version de base en autorisant les modifications d'implantation. Pour ne pas perdre de temps, le maître d'œuvre a proposé de partir en marché négocié. Après analyse des dossiers, l'entreprise Wangner a été retenue par la commission d'appel d'offres. Le montant s'élève à 665 000 Euros.

Pour acheminer les effluents de la commune vers la station d'épuration, nous avons réalisé la pose d'un ouvrage de transport des eaux usées. La conduite sous pression traverse les champs en accord avec les propriétaires. Cette partie de travaux a été réalisée en septembre 2017. La station de refoulement sera construite en 2018.

L'ensemble sera financé par l'Agence de l'Eau, la commune et le SIRA eau potable. En effet, une partie du territoire de la commune de Campagne des Guînes est comprise dans le périmètre de protection des champs captants de la commune d'Andres.

Lorsque les travaux d'assainissement sont situés dans la zone de protection, seuls l'Agence de l'Eau et le SIRA eau potable se partagent le financement des travaux. Par contre hors zone de protection, le SIRA eau potable ne finance pas.

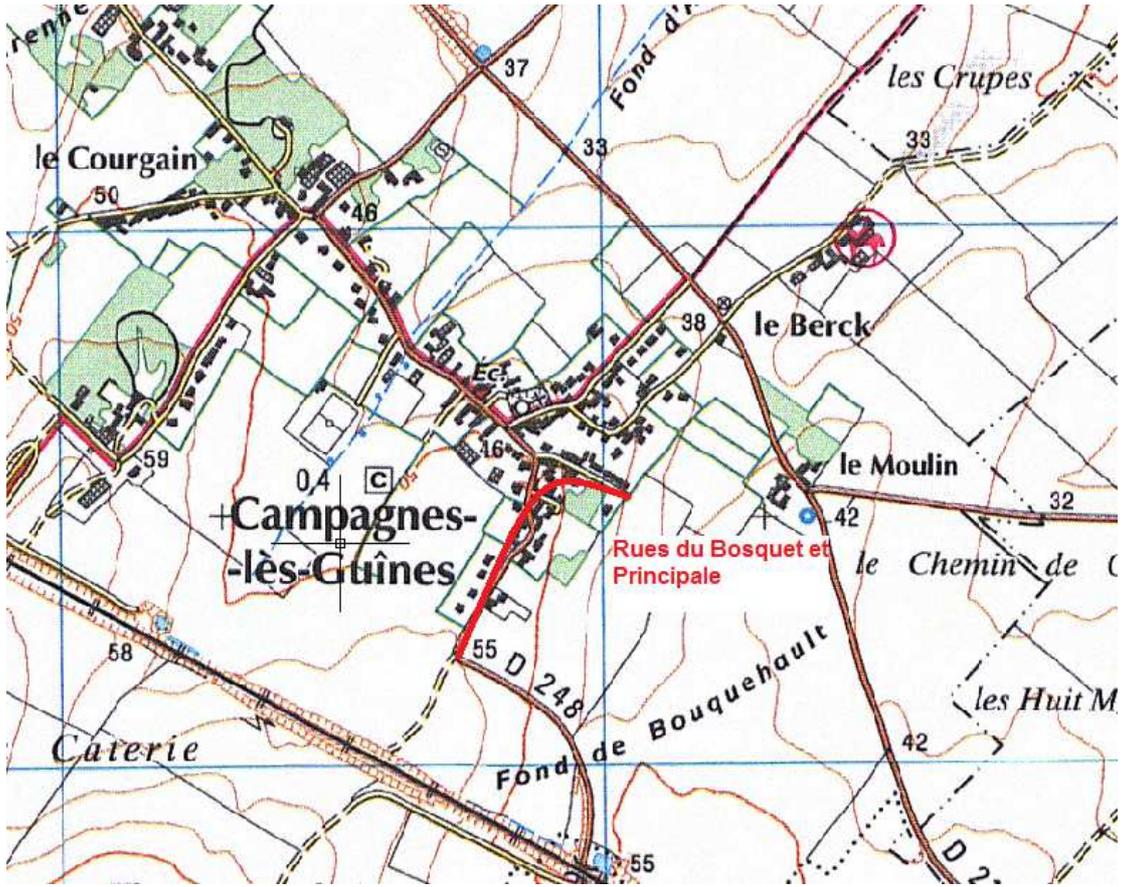
Pour les ouvrages communs (station d'épuration, OTEU) l'Agence de l'Eau, la commune, le SIRA eau potable finance les travaux. Toutefois le montant du SIRA eau potable sera calculé en fonction du nombre de maisons localisées dans la zone de protection des champs captant par rapport au nombre total d'habitations. Le ratio est de 44.07.



Campagne les Guînes : rue du Bosquet et rue Principale

Le projet prévoit la pose d'un collecteur d'assainissement dans ces rues. La conduite déversera les eaux usées dans la station de refoulement. La rue Principale se situe en route départementale, par conséquent le coût des réfections de voirie sera onéreux.

Le projet est financé par l'Agence de l'Eau. Le montant de l'opération a été découpé en deux tranches : l'une en tranche ferme 2018 et l'autre en optionnelle 2018. Par conséquent, le financement global de l'opération se fera sur deux années 2018-19.



1.2.2 Tableaux des investissements 2019

| SIRA | | | | | |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|-------------------------------|
| INVESTISSEMENTS 2019 | | | | | |
| Libellé | Montant HT | Subventions | Avances | SIRA | A charge de la commune |
| CAMPAGNE LES GUINES | 1 006 000 € | 251 100 € | 313 000 € | 206 350 € | 314 800 € |
| Station d'épuration | 720 000 € | 182 100 € | 182 100 € | 174 000 € | 181 800 € |
| Oteu | 46 000 € | | 48 900 € | 32 350 € | 44 000 € |
| rue du Bosquet + premiere partie | 240 000 € | 69 000 € | 82 000 € | | 89 000 € |
| LES ATTAQUES | 232 000 € | 30 000 € | 36 000 € | 0 € | 166 000 € |
| CD 947 | 232 000 € | 30 000 € | 36 000 € | 0 € | 166 000 € |
| ANDRES | 20 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL | 1 258 000 € | 281 100 € | 349 000 € | 206 350 € | 480 800 € |

Le comité eau potable a décidé de financer partiellement les nouveaux investissements par emprunts nominatifs.

2 LES PERSPECTIVES DE RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

2.1 La redevance assainissement

Depuis le transfert et la gestion du réseau d'assainissement du secteur Nord du SIRA à la Communauté d'Audruicq, les recettes sont en forte baisse. En effet, cette séparation entraîne une perte de 65 % de nos abonnés.

Le nombre de mètres facturés sera de l'ordre 90 000 M3 par an pour l'ensemble des communes (Louches, Licques, Balinghem, Andres et les Attaques). Ce chiffre est légèrement en progression grâce aux travaux ou la création de lotissement entrepris par les communes de Licques ; les Attaques et Balinghem. Toutefois la consommation par foyer est en baisse. Le nombre de mètres cube par foyer est de l'ordre de 75 m3 soit 90 litres par personnes par jour.

Compte tenu du changement du mode de facturation pour l'abonnement assainissement : passer du « terme échu » à « terme à échoir » pour l'année 2018, le comité a décidé de ne pas augmenter le prix de l'assainissement. En 2019, nous devons augmenter le prix de l'eau.

Il est possible d'augmenter le prix de l'abonnement mais de façon très limitée. En effet, nous ne pouvons appliquer un prix d'abonnement dont la valeur serait supérieure à : $120\text{m}^3 \times \text{coût du service (hors taxe et redevance)} \times 0.4 = 38.93 \text{ €}$.

| Prix m3 en € | Coût de l'abonnement maxi € |
|--------------|-----------------------------|
| 1,6 | 76,8 |
| 1,7 | 81,6 |
| 1,8 | 86,4 |
| 1,9 | 91,2 |

Le doublement de l'abonnement a permis d'augmenter les recettes de 65 500 €. De plus, nous avons perçu 58 000 € suite à la régularisation

Le prix de l'assainissement pour l'année 2019 pourrait être de 79.5 € HT pour l'abonnement et de 1.95 Euros HT du mètre cube.

Les tableaux suivants indiquent les prix pratiqués par d'autres Collectivités pour la part fixe et variable sans les redevances Agence de l'Eau et la TVA. Comme la part fixe varie d'une collectivité à l'autre, nous avons calculé le prix pour une consommation de 100 m3 et 90 m3 en intégrant la part fixe. Ensuite, nous avons divisé la somme total par 100 m3 et 90 m3 pour obtenir un prix au m3. Cela permet de comparer les prix. Le chiffre de 90 m3 représente la moyenne de consommation sur le SIRA.

| | SIR Bonningues | SIRA | CCRA | Guînes | Caffiers | Brêmes | Ardres |
|------------------|----------------|------------|-----------|-----------|----------|------------|------------|
| Part variable | 48 € ht | 53,55 € ht | 79,5 € ht | 49,3 € ht | 0 € ht | 75,48 € ht | 82,08 € ht |
| Part fixe | 1,05 € ht | 1,6 € ht | 1,95 € ht | 2,15 € ht | 3,1 € ht | 2,34 € ht | 2,55 € ht |
| Prix pour 100 m3 | 1,53 | 2,14 | 2,75 | 2,64 | 3,10 | 3,09 | 3,37 |
| Prix pour 90 m3 | 1,58 | 2,20 | 2,83 | 2,70 | 3,10 | 3,18 | 3,46 |

2.2 La participation au financement à l'assainissement collectif : PFAC

Lorsqu'une nouvelle maison se raccorde au réseau d'assainissement préalablement existant, le SIRA facture une redevance appelé pfac. Celle-ci a été harmonisée avec Grand Calais Terres et Mers soit 2200 €.

La pfac est versée au compte 758 à la section recette de fonctionnement. Elle dépend du nombre de nouvelles constructions qui se raccordent au réseau d'assainissement. Pour l'année prochaine, nous avons estimé le branchement de 10 maisons.

2.3 Les diverses recettes

Suite à la convention passée entre l'AGENCE de l'Eau et le SIRA, le SIRA percevait 180 € pour le suivi du raccordement des particuliers au réseau d'assainissement. Dans le cadre du 11 programme, l'Agence de l'Eau a décidé ne plus octroyer cette indemnisation. Cette décision entraîne une perte de recette d'environ 9000 € par an.

Le bureau d'études du SIRA réalise les dossiers d'appel d'offre pour les waterings pour le curage et le faucardage des fossés. Parfois, nous effectuons les projets de défenses de berges ou de consolidation du lit des fossés par le biais de profil en béton. Ces études rapportent 11 000 €.

Dans le cadre du bon fonctionnement des stations d'épuration de Licques et de Les Attaques, l'Agence de l'Eau octroie une prime d'épuration. Cette dernière est fonction de la quantité de pollution carbonée, azotée, phosphate éliminée. Toutefois des coefficients minorant ou majorant sont appliqués au montant de la prime. Lorsque le manuel d'autosurveillance est validé et que les boues ont une destinée réglementaire, le coefficient est maximal : 1,1. C'est le cas pour nos deux stations d'épuration.

Le montant est de l'ordre de 13 000 €.

3 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1 Une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services

L'objectif sera de limiter la hausse des charges de fonctionnement du service, afin de conserver un prix de l'assainissement maîtrisé. Toutefois la station d'épuration de Les Attaques entame ses 12 années de fonctionnement. Des renouvellements de matériels sont à envisager.

Cette année 2018, nous avons changé les équipements suivants :

- La réparation d'un surpresseur et son surpresseur,
- Le changement d'un agitateur anoxie,
- Le compresseur d'air,
- Les réparations sur le robot d'épandage de boues,
- Le variateur de fréquence sur la pompe eau industriel à Licques.

Parmi les éléments les plus anciens, nous avons :

- Sur la step : un agitateur, une pompe de recirculation, une pompe gaveuse, le tamis compacteur, le deuxième groupe de surpression.
- Sur le réseau : Les pompes rue de l'Espérance, place de la Gare à Les Attaques, à la micro station de Louches et l'armoire de Fecl3 à la station d'épuration de Licques.

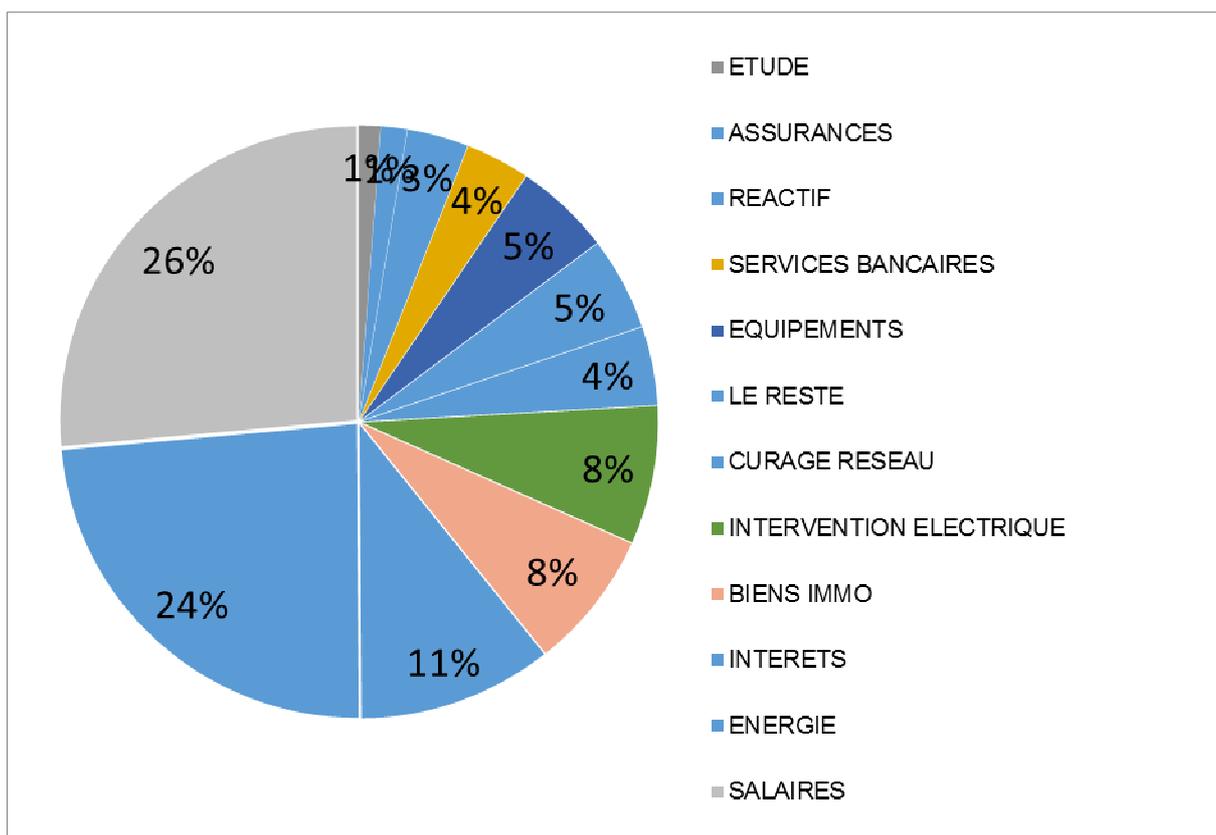
3.2 Des dépenses de personnel devant prendre en compte les évolutions légales

Le chapitre relatif aux dépenses de personnel prendra en compte les évolutions de carrière des agents ainsi que celles pouvant avoir lieu dans l'organisation des services.

De fait, la hausse de la masse salariale devrait être raisonnable et devrait atteindre 2. %.

3.3 Les dépenses en 2017

Le graphique ci dessous représente les principales dépenses. Les plus petites sont appelées « le reste » pour faciliter la compréhension et garder un diagramme cohérent. En effet, si on ne prend pas en compte ces petites sommes, elles modifient le rapport de proportionnalité.



Le reste : le transport des boues, les analyses, les taxes redevances, les télécommunications, les déplacements, la pénalité CUD etc.

4 L'ENDETTEMENT DE L'ASSAINISSEMENT

En 2017, l'endettement a deux composantes :

1. Les avances de l'Agence de l'Eau,
2. Les prêts.

La répartition des emprunts est la suivante :

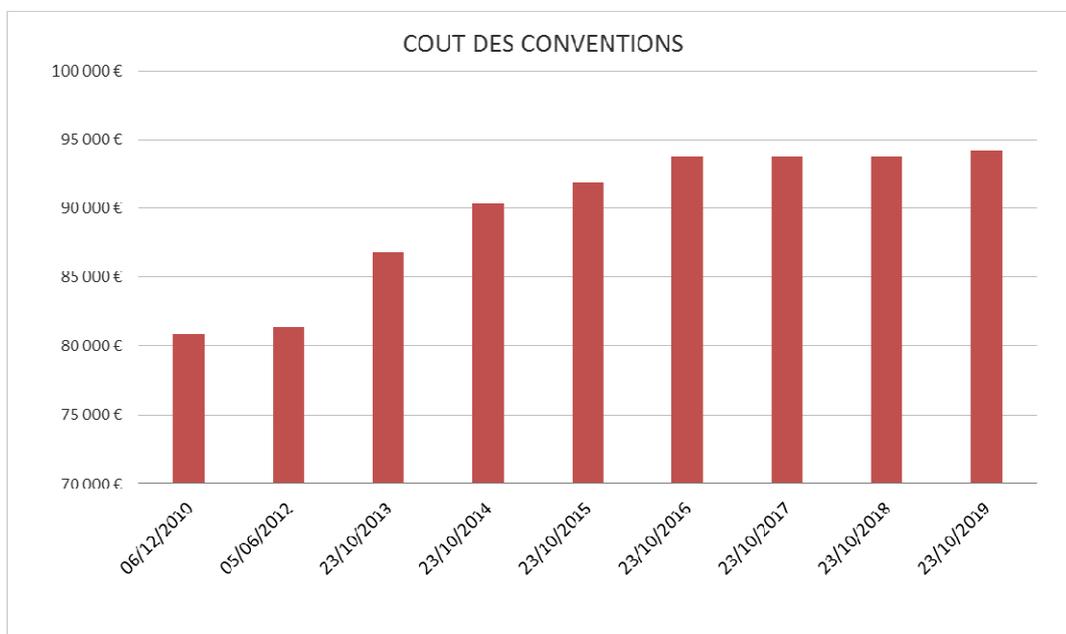
- Agence de l'eau 48,90 %
- Caisse d'Epargne 35,50%
- Crédit Agricole 3,50%
- Dexia 12,10%

Le montant des annuités est de :

- 95 491 € pour l'Agence de l'Eau,
- Les emprunts : amortissement = 79 111 € intérêts = 18 857 €.

Les intérêts représentent environ 23 % du capital par rapport aux emprunts contractés vis-à-vis des banques et 10% sur la totalité des annuités annuelles à rembourser.

Les premières avances de l'Agence de l'Eau ont été signées en 2003. La durée de remboursement est de 20 ans. Mais plus on réalise de travaux subventionnés par l'AE, plus l'avance remboursable augmente. Dans 6 ans les premiers remboursements cesseront. Pour l'année 2019, le montant de remboursement des avances s'élève à environ 98 000 €.



5 LES PRINCIPAUX CHIFFRES

5.1 En fonctionnement

| DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
|----------|---|---------------------|---------------------|----------|---|---------------------|---------------------|
| Chp | Libellés | CA 2018 | BP 2019 | Chp | Libellés | CA 2018 | BP 2019 |
| 011 | Charges à caractère général | 106 113,78 € | 130 000,00 € | 777 | Amortissements des subventions | 125 827,00 € | 130 000,00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 25 000,00 € | 35 000,00 € | 70 | Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchan | 339 784,06 € | 335 000,00 € |
| 14 | Atténuations de produits | 53 031,00 € | 110 000,00 € | 74 | Subventions d'exploitation | 5 520,00 € | 8 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 25 789,00 € | 33 954,03 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 63 400,00 € | 32 000,00 € |
| 66 | Charges financières | 18 060,53 € | 40 000,00 € | 77 | Produits exceptionnels | 64 113,50 € | 3 000,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 4 456,58 € | 10 000,00 € | | | | |
| 42 | Dotations aux amortissements | 203 286,00 € | 205 000,00 € | | | | |
| | TOTAL | 435 736,89 € | 563 954,03 € | | TOTAL | 598 644,56 € | 508 000,00 € |
| | Virement à la section investissement | | 86 950,00 € | | Résultats 2017 | 137 170,22 € | 142 904,03 € |
| | TOTAL | 435 736,89 € | 650 904,03 € | | TOTAL | 735 814,78 € | 650 904,03 € |

5.2 En investissement

| DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
|----------|---|---------------------|-----------------------|----------|---|---------------------|-----------------------|
| Chp | Libellés | CA 2018 | BP 2019 | Chp | Libellés | CA 2018 | BP 2019 |
| 40 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 125 827,00 € | 130 000,00 € | 40 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 203 286,00 € | 205 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 208 981,94 € | 215 000,00 € | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 107 735,86 € | |
| 21 | Immobilisations corporelles | - € | 6 200,00 € | 13 | Subventions d'investissement | 189 054,10 € | 1 036 150,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 232 421,82 € | 1 258 000,00 € | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 78 146,75 € | 281 100,00 € |
| | TOTAL | 567 230,76 € | 1 609 200,00 € | | TOTAL | 578 222,71 € | 1 522 250,00 € |
| | Solde de la section investissement | 208 165,81 € | | | Reste à réaliser | 40 000,00 € | |
| | | | | | Virement de la section de fonctionnement | | 86 950,00 € |
| | TOTAL | 775 396,57 € | 1 609 200,00 € | | TOTAL | 618 222,71 € | 1 609 200,00 € |

Le budget primitif 2019 prévisionnel est équilibré.